



ProBioTerre®

JARDIN

8. 3. 10 AB

ENGRAIS ORGANO-MINERAL

NF U 44-204

Engrais NPK

Produit utilisable en agriculture biologique
conformément au règlement CE 834/2007 du 20/07/07

Composition sur produit brut

Matière sèche MS	Matière organique MO	Azote total N	Anhydride Phosphorique P₂O₅	Oxyde de potassium K₂O	Oxyde de calcium CaO	Oxyde de magnésium MgO	Soufre SO₃
92%	75%	8% <i>dont 7,9% N organique</i>	3%	10%	6%	2%	12%

BREVET DEPOSE

Formule enrichie à 3 %, 30 kg Tonne
RSH / SHB (SOUS AMM 1120001)
Acide Fulvique 67 % / Acide humique 33 %

Origine

- Protéines animales, extraits potassiques de vinasse de betteraves, farine de plume hydrolysée, coque de cacao

Avantages

- Engrais utilisable en agriculture biologique
- Apporte du soufre, sous forme sulfate, permettant d'optimiser la valorisation de l'azote
- Riche en Azote et potasse
- Apporte une alimentation riche en N, P, K, d'origine organique
- Assure une alimentation en azote régulée et soutenue, du fait des différentes origines
- Stimule fortement la vie microbienne
- Apporte de la matière organique rapidement assimilable
- Potentialise les grands équilibres du sol et de la plante
- Formule conçue pour optimiser la bonne santé de vos plantes

Précautions d'emploi

- Éviter les applications par temps de gel ou par des températures supérieures à 35°
- Un arrosage est recommandé après application
- Il est recommandé d'éviter le contact racinaire à la plantation

Doses d'emploi

- 30 gr/m² à la création de gazon
- 30 à 50 gr/m² en mélange dans le trou de plantation
- 1 à 2 passages à 35 gr/m² en entretien de gazon
- Sols sportifs : 35 gr/m² après travail mécanique

Présentation

- Granulé bouchonné émietté 2 à 4 mm

Conditionnement

- Sacs 25 kg sur palette de 1250 kg